

n'arriva pas avant la fin de l'année 1367, car elle vivait encore le 11 octobre de la même année (1).

Ce legs n'assura pas toutefois immédiatement à Humbert VII la jouissance paisible de la succession d'Alix de Roussillon. Guillaume de Roussillon, chanoine de Lyon, oncle de cette dernière, éleva des prétentions sur les terres de Roussillon, d'Annonay et de Riverie, du chef de Marguerite de Roussillon, dame de Viriville, sa sœur, et cette réclamation parut assez sérieuse au sire de Villars, pour qu'il transigeât avec Guillaume, auquel il céda la jouissance viagère des châteaux de Dargoire et de Châteauneuf, avec une rente de 140 livres, assise sur les revenus de Roussillon et de Riverie, et une somme de 2,100 florins, pour lui tenir lieu de 14 ans d'arrérages de ladite rente, en échange de sa renonciation à tous les droits qu'il prétendait avoir sur l'héritage des Roussillon (5 décembre 1369) (2).

Le 1^{er} mars 1368 (n. st.), le sire de Thoire-Villars épousa, en secondes noces, Marie de Genève, fille d'Amé, comte de Genève, et de Mahaut de Bologne, veuve de Jean de Chalon, sire d'Arlay. Cette deuxième épouse lui donna trois enfants :

1^o Alix de Villars.

2^o Louise de Villars, dame de Lauson, qui épousa Guillaume de Vienne, chevalier de Saint-Georges, le 2 juillet 1387.

3^o Humbert VIII de Thoire-Villars, qui hérita du comté de Genève, de son oncle Pierre de Genève, en 1393. Son testament est du 10 mars 1400 et il mourut peu de temps après, à Pierre-Châtel, sans laisser d'enfants de sa femme, Louise de Poitiers.

(1) Huillard-Bréholles. *Inventaire*, etc., n^{os} 2991 et 3021.

(2) *Ibidem*, n^{os} 3124, 3128 et 3129.